



19 / COHÉSION - FORMATION PROFESSIONNELLE

Digitaliser l'appareil de formation professionnel : contenus pédagogiques



**Moderniser
le système
de formation**

**Faire de la France
le leader mondial
de l'innovation
dans la pédagogie
et dans l'usage
des technologies
immersives**

Description de la mesure

Le Plan de digitalisation investit dans les mesures suivantes :

- Généraliser l'équipement de tous les organismes de formation d'une plateforme digitale et mettre à disposition des organismes de formation et des Centres de Formation d'Apprentis une solution de service public ;
- Concevoir des parcours de formation hybrides, appuyés par la création de modules digitaux, permettant notamment d'apprendre, grâce à la réalité virtuelle, des gestes professionnels en ligne, en priorité dans les filières stratégiques du Plan de relance. Ces modules digitaux seront mis à la disposition gratuitement des organismes de formation dans une logique de patrimoine commun.

En complément, un réseau de tiers lieux sera développé et labellisé pour se former en proximité et mettre à disposition les outils digitaux, notamment de réalité virtuelle.



Pilote : État (Direccte), Conseil régional



Partenaires : Pôle emploi, organismes de formation, Centres de Formation d'Apprentis, partenaires sociaux, branches professionnelles



Financement national : 200 M € par redéploiement des marges du Plan d'Investissement dans les Compétences



Calendrier : mise en œuvre en 2021



Démarches

Se connecter sur

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

INFORMATIONS

- Cellule d'information aux entreprises : hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr ou 03 59 75 01 00
- Place des entreprises : <https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr>